

RANDO-VELO VIARHONA

REGLEMENT DE LA RANDONNEE

Préalable

La Rando-Vélo ViaRhôna est organisée par l'Association loi 1901, Lyon Sprint Evolution dont le siège est établi à : 27-29 Rue Garon Duret 69008 LYON

L'association Lyon Sprint Evolution est affiliée à la Fédération Française de Cyclisme.

La Rando-Vélo ViaRhôna est organisée le dimanche 9 juin 2019, en association avec la société SAS Agence Mickaël BUFFAZ dont le siège est établi à : 14 rue Ludovic Bonin 69200 Vénissieux.

Modalités d'organisation

La Rando-Vélo ViaRhôna est organisée sous l'égide et la réglementation de la Fédération Française de Cyclisme (FFC). La FFC a donné son accord pour l'organisation de l'épreuve.

L'épreuve fait l'objet d'une déclaration d'organisation d'évènement sportif en Préfectures de l'Ardèche, de la Drôme et du Vaucluse.

Objet de la manifestation

La Rando-Vélo ViaRhôna est une manifestation de cyclisme pour tous, organisée dans le cadre de « Viarhona en Fête » du 09 juin 2019. Cette randonnée est à caractère non-compétitif et non-chronométré.

Le parcours proposé aux participants suit le tracé de la VIARHONA comme suit :

- Point d'entrée Nord : Bourg St Andéol (07) – Aire d'accueil ViaRhôna
- Point d'entrée Sud : Lamotte du Rhône (84)

Les participants peuvent évoluer librement, sur ce parcours, de 10h00 à 17h00. Un accueil des participants sera organisé, durant cette plage horaire, aux points suivants :

- Sur le parcours :
 - Point d'entrée Nord : Bourg St Andéol (07) Zone Aire ViaRhôna face à la Mairie
 - à Lapalud (84), Ferme Biologique « des Frémigières »
 - Point d'entrée Sud : Lamotte du Rhône (84) – Lieu dit « Le bout du pont »

La participation est gratuite – L'inscription est toutefois obligatoire à l'avance ou sur place.

Age des participants

L'épreuve est ouverte à tous les participants à partir de 4 ans (âge dans l'année en cours).

Les enfants devront être accompagnés par un adulte.

Inscription

L'inscription à la Rando-Vélo ViaRhôna à l'avance est conseillée pour bénéficier de l'ensemble des prestations gratuites.

Les inscriptions gratuites se font sur le site Internet www.auvergnerhonealpes.fr ou le jour même, sur place :

à Bourg St Andéol (07) – Aire d'accueil ViaRhôna	à partir de 09h30
à Lapalud (84), Ferme Biologique « des Frémigières »	à partir de 09h30
à Lamotte du Rhône (84) – Lieu dit « Le bout du pont »	à partir de 09h30

Les participants bénéficient lors de leur participation :

- D'une plaque de participation ViaRhôna, à fixer sur le vélo,
- D'un fléchage complet du parcours depuis Bourg St Andéol (07) jusqu'à Lamotte du Rhône (84),
- De points de ravitaillement (eau, barres de céréales, produits régionaux, ...),
- D'un gilet cycliste ViaRhôna offert aux 200 premiers inscrits.

Assurance « Responsabilité Civile »

Via son affiliation à la Fédération Française de Cyclisme, l'organisateur a souscrit un contrat Responsabilité Civile qui couvre les dommages :

- Causés aux tiers, aux spectateurs et aux participants de son fait ou de celui des participants,
- Du fait des obligations mises à sa charge par les conventions passées avec l'Etat, les collectivités locales et territoriales, la Croix Rouge et d'une façon générale les services publics de sécurité et de protection civile.

Afin de bénéficier de l'assurance de l'organisation, les participants doivent être au préalable inscrits auprès de l'organisation et être porteurs d'un dossard (plaque de guidon) fourni par l'organisateur.

Les participants perdent le bénéfice des garanties d'assurance s'ils ne portent pas de casque.

Assurance « Individuelle accident & dommages corporels »

Il est de l'intérêt des participants de souscrire auprès de leurs assureurs un contrat qui les couvrent en cas de dommage corporel.

Domage matériel : ni l'organisateur, ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir le matériel et les équipements des participants, notamment en cas de chute ou de vol. Il incombe à chacun de se garantir ou non contre ce type de risque auprès de son assureur.

Respect du code de la route

La Rando-Vélo ViaRhôna est organisée sur une Voie , matérialisée par la signalétique ViaRhôna, partagée avec la circulation automobile.

En tout temps de la manifestation, les participants sont tenus de respecter le code de la route et en particulier :

- De rouler à droite de la chaussée
- Le port du casque à coque rigide est obligatoire
- Si la visibilité n'est pas suffisante (brouillard...), les participants devront porter un gilet réfléchissant.

Rappel des articles R431-7 et R-431-8 du code de la route :

«Les conducteurs de cycles [...] ne doivent jamais rouler à plus de deux de front [...]. Ils doivent se mettre en file simple [...] dans tous les cas où les conditions l'exigent, notamment lorsqu'un véhicule voulant dépasser annonce son approche. Il est également interdit [...] de se faire remorquer par un véhicule.

Le fait [...] de contrevenir aux dispositions des présents articles est puni de l'amende prévue pour les contraventions de deuxième classe».

Contact de l'organisation

Association LYON SPRINT EVOLUTION

Adresse de correspondance : AMB - 14 rue Ludovic Bonin - 69200 Vénissieux

mbuffaz.org@gmail.com

www.auvergnerhonealpes.fr